

INSCRIPTIONS AU CONCOURS CAPES Interne Concours National à Affectation Local (CNAL) Session 2021

du **Mardi 16 Février 2021** à partir de 08h00
au **Mardi 16 Mars 2021** 13h00 dernier délai

3 DISCIPLINES : Lettres modernes
Mathématiques
Langue vivante étrangère : Anglais

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au concours se fera entièrement par internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-guyane.fr/inscricetCE2/>

Des écrans informatifs guident les candidats tout au long de la saisie des données nécessaires à leur inscription. À l'issue de cette opération, les informations saisies par les candidats leurs sont présentées de façon récapitulative. Ils doivent alors en vérifier l'exactitude, éventuellement apporter les modifications nécessaires, puis valider leur inscription. Une fois la validation opérée, un écran indique aux candidats leur numéro d'inscription qui est définitif et personnel, ainsi que la date et l'heure de l'enregistrement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que tant qu'un numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.

 L'inscription au Capes à affectation locale en Guyane annulera de fait l'inscription des candidats qui se seraient précédemment inscrits au Capes à affectation nationale de la même section/option. En effet, seule la dernière inscription sera prise en compte.

A la clôture du service d'inscription :

Les candidats recevront par voie postale, de la part du service académique chargé de l'inscription, un formulaire indiquant les pièces justificatives qu'ils devront adresser au même service d'inscription en se conformant à la date indiquée sur ce document. **Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document.**

Epreuve d'admissibilité :

Pour l'épreuve d'admissibilité consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissances des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats devront réaliser un dossier qu'ils enverront par voie électronique (fichier au format PDF) à l'adresse suivante : cnalguyane-dgrh@education.gouv.fr au plus tard le **mardi 30 mars 2021 à 23h59, heure de Paris**. Un accusé de réception en confirmera la réception par l'autorité organisatrice du concours. Les candidats veilleront à préciser dans l'objet du message la discipline du concours : « anglais » ou « lettres » ou « mathématiques ». Tout dossier transmis hors délai entraînera l'élimination du candidat.

Renseignements complémentaires :

Vous pouvez nous écrire à : concours@ac-guyane.fr

CF arrêté du 05 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane parue au journal officiel n°0036 du 11 février 2021